

Le Petit ECHO de la Belle

Juin 2024

Numéro

05

le Mot du maire

Chères Celloises, chers Cellois,

Un bel été s'annonce, riche en spectacles, concerts, fêtes et expositions. Nous distribuons ces quatre pages d'informations pour vous inviter aux animations estivales et vous donner les dernières nouvelles de la commune. Vous y trouverez le budget et des informations sur le PLUi-H, en troisième phase jusqu'à fin 2024. Nous aurons l'occasion d'inaugurer la nouvelle médiathèque cet automne, deuxième réalisation de ce mandat.

Celles-sur-Belle est une commune rurale paisible, réputée pour son Abbaye Royale, son splendide patrimoine, ses festivals estivaux de grande renommée, et notre équipe de handball qui évolue dans l'élite nationale. Nos champions de judo portent fièrement les couleurs de la ville dans les dojos à travers toute l'Europe. Le parrainage avec le 5ème bataillon de l'ENSOA de Saint-Maixent et le passage de la Flamme Olympique le 2 juin dernier illustrent aussi notre dynamisme. Peu de communes de moins de 4 000 habitants ont la chance de rayonner autant. Soyons fiers de notre ville de Celles-sur-Belle !

Cette réussite est le fruit du travail des associations locales, des agents municipaux et des habitants, tous animés par la même envie d'excellence.

Au nom des membres du conseil municipal, je vous remercie pour votre engagement qui fait de Celles-sur-Belle une ville :

Belle à investir,
Belle à découvrir,
Belle à vivre !

Sylvie BRUNET,
Maire de Celles-sur-Belle
Vice-présidente communauté de communes
Mellois en Poitou

Le samedi
13 juillet
à Celles-sur-Belle
à partir de 19H **Guinguette**
23H **Feu d'artifice**
23H30 **Grand bal**

p.2/ Budget
Budget prévisionnel communal
Exercice 2024

p.3/ Dates à retenir
PLUi-H

p.4/ Infos diverses
Le Pass'Cellois | Mellois en Poitou
Retour sur la flamme
Arrivées au conseil municipal
Plan canicule

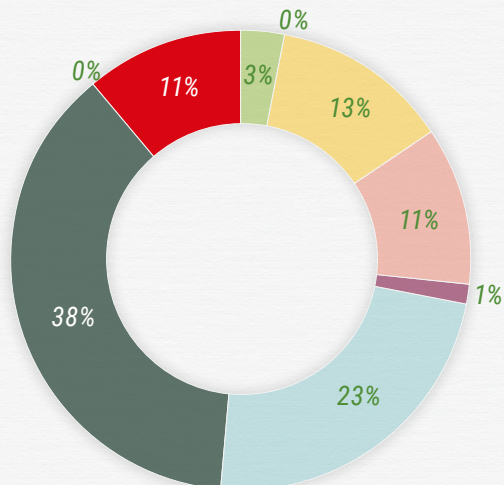


Budget prévisionnel communal

exercice 2024

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

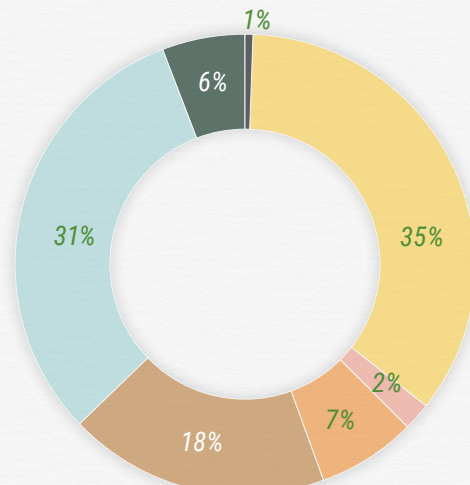
2 330 300,41 €



Dépenses imprévues 75 340,53 €	Transferts entre sections 0 €
Opérations patrimoniales 0 €	Dotations, fonds divers 500 €
Emprunts et dettes 293 110 €	Immobilis. incorporelles 258 383,44 €
Subventions équipt versées 29 900,38 €	Immobilis. corporelles 540 736,87 €
Immobilisations en cours 878 898,40 €	Terrain de foot synthétique 253 430,79 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

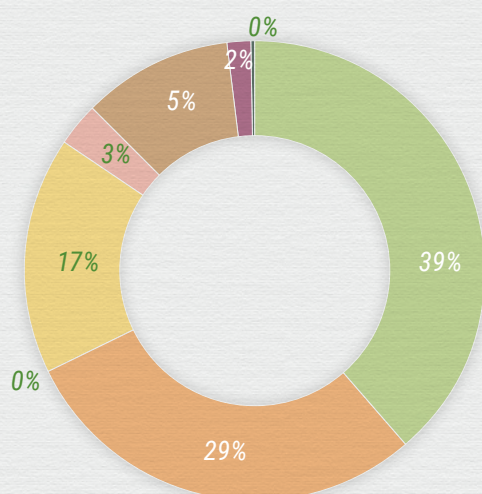
2 330 300,41 €



Excédent antérieur reporté 13 485,22 €	Virement de la section fonct. 818 416,56 €
Produit des cessions 48 000 €	Transferts entre sections 160 858 €
Opérations patrimoniales 19 928 €	Dotations, fonds divers 426 214,94 €
Subventions d'investiss 732 221,69 €	Emprunts et dettes 131 104 €

DÉPENSES FONCTIONNEMENT :

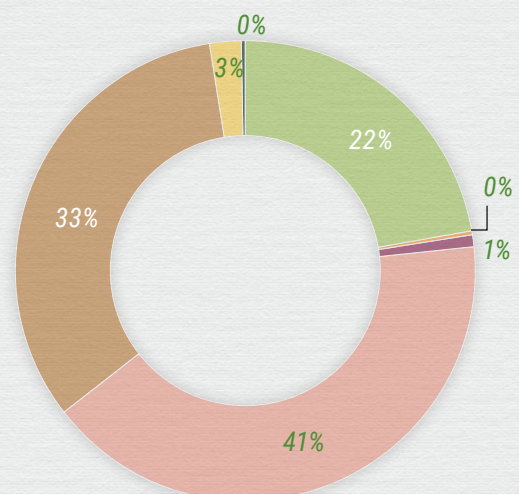
4 953 671,63 €



Charges à caractère général 1 918 341,06 €	Charges de personnel 1 448 300 €
Atténuation de produits 2 000 €	Dépenses imprévues 246 909 €
Virement à la section invest. 818 416,56 €	Transferts entre sections 160 858 €
Autres charges de gestion 517 856 €	Charges financières 82 900 €
Charges exceptionnelles 5 000 €	

RECETTES FONCTIONNEMENT :

4 953 671,63 €



Excédent antérieur reporté 1 106 703,13 €	Atténuation de charges 10 000 €
Transferts entre sections 4 923 €	Produits des services 41 400 €
Impôts et taxes 2 030 887 €	Dotations, subventions 1 638 466 €
Autres produits de gestion 121 090 €	Produits exceptionnels 24 000 €
Reprise sur amortissements 202,50 €	

A noter : le conseil municipal n'a pas augmenté les taux des taxes pour 2024.

Quelques dates à retenir



Samedi
13
Juillet
Feu
d'artifice



PLUi-H : L'ÉLABORATION ENTRE DANS SA TROISIÈME PHASE

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT DE MELLOIS EN POITOU AVANCE, LA DEUXIÈME PHASE DE L'ÉLABORATION, CELLE DU PADD (PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE) TOUCHE À SA FIN. Le PADD expose le projet d'aménagement du territoire pour les 15 années à venir, décliné sous forme d'orientations générales et d'objectifs. Il pose les bases d'un projet politique harmonisé et durable à l'échelle intercommunale, intégrant les spécificités des 62 communes, en concertation avec les habitants et d'autres acteurs du territoire.

Un territoire engagé dans une transition écologique fondée sur la sobriété, l'amélioration de la qualité de ses ressources et la performance énergétique

Un territoire aménagé pour accueillir une économie plurielle dans une logique de complémentarité et d'équilibre avec le tissu économique existant

Un territoire rural multipolaire qui renoue avec une croissance mesurée de sa population en adaptant et en diversifiant son offre de logements et d'hébergements

**LES 5 AXES
DU PADD**

Un territoire riche de ses patrimoines et de ses paysages qui les valorise et les ménage, pour offrir un cadre de vie favorable à la santé

Un territoire qui s'approprie le « zéro artificialisation nette » de la loi Climat et Résilience

Le contenu du PADD a été présenté aux habitants lors de cinq réunions publiques qui ont eu lieu dans le territoire en présence des élus, durant le mois de mars dernier. Vous pouvez consulter la présentation qui a été faite à partir du site internet de Mellois en Poitou, dans la rubrique Actions puis Aménagement.

Ces objectifs inscrits dans le PADD seront traduits dans le futur règlement PLUi-H, par règles d'occupation des sols et de construction dans les différentes zones qui seront cartographiées (urbaines, agricoles, naturelles, à urbaniser ...). C'est le travail qui sera mené jusqu'à la fin de l'année 2024, en étroite collaboration avec chaque commune et en concertation avec les habitants.

VOUS SOUHAITEZ CONTRIBUER, VOUS AVEZ UNE DEMANDE ?

POUR RECUEILLIR VOS CONTRIBUTIONS

Des registres papiers sont à votre disposition dans toutes les mairies. Un registre dématérialisé en ligne est accessible depuis le site internet

LA CARTE PARTICIPATIVE EN LIGNE

Pour repérer directement sur la carte vos propositions ou vos demandes. Elle est accessible depuis le site internet de Mellois en Poitou.

RÉUNIONS/ÉVÉNEMENTS PUBLICS

Seront programmés à toutes les phases de l'élaboration jusqu'à l'enquête publique. Les annonces sont faites via les différents canaux de communication de Mellois en Poitou : www.melloisenpoitou.fr

NOUS ÉCRIRE

À notre adresse mail : planification@melloisenpoitou.fr ou un courrier à l'attention de la direction de l'aménagement et de l'habitat, au 9 avenue de l'Hôtel de Ville, 79110 CHEF-BOUTONNE.

... Et retrouvez en 2024 les créations de Guillaume Bouzard qui accompagneront l'avancement du projet.

PLUi-H
EN SAVOIR PLUS

Omelette géante
et cinéma
en plein air

Mercredi
7
Août



Samedi
17
Août

Motocross
nocturne

Fête de la
rentrée sportive

Mardi
3
Septembre



5-8
Septembre

Tour
Poitou- Charentes
des motos anciennes

Départ le 05/09 à 9h de l'Abbaye et arrivée
le 08/09 à 12h Place des époux Laurant

Fête
des plantes

Dimanche
29
Septembre



Toutes les informations
concernant les animations
de l'été sont à retrouver
dans le guide des animations,
disponible gratuitement
à l'accueil de l'Abbaye Royale.



LE PASS' CELLOIS

LA COMMUNE DE CELLES-SUR-BELLE PROPOSE D'ACCOMPAGNER FINANCIÈREMENT LES FAMILLES CELLOISES DANS L'ACCÈS AUX SPORTS ET À LA CULTURE.

Chaque famille pourra bénéficier d'un coupon sport-culture d'une valeur de 20,00€ par enfant et par an, à faire valoir auprès des associations de notre territoire.

A partir de Septembre 2024, les familles seront donc invitées à se rapprocher du CCAS de Celles-sur-Belle afin d'obtenir ce coupon pour l'inscription auprès de son club sportif ou association culturelle.

Elles pourront également retirer leur Pass' Cellois lors de la Fête de la rentrée sportive qui se tiendra le Mardi 3 Septembre 2024 à 18h00 à la salle des fêtes.

PIÈCES DEMANDÉES : JUSTIFICATIF DE DOMICILE ET LIVRET DE FAMILLE.



CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

Contact : 05 49 79 80 17

social@villecellessurbelle.fr

Avec Mellois en Poitou Broyez du Vert

Aide à l'achat de BROYEURS À VÉGÉTAUX

DU 1^{ER} JUILLET AU 1^{ER} OCTOBRE

1 foyer • max. 100 €
2 foyers • max. 300 €
3 foyers min. • max. 500 €
associations • max. 500 €
(dans la limite de 70 % du montant d'achat)

Conditions d'éligibilité et dossiers à télécharger sur le site melloisenpoitou.fr

AVEC MELLOIS EN POITOU, BROYEZ DU VERT

Plus d'informations : Direction prévention gestion des déchets preventiongestiondechets@melloisenpoitou.fr - 05 49 27 56 79
melloisenpoitou.fr [f melloisenpoitou](https://www.facebook.com/melloisenpoitou)

La Communauté de Communes Mellois en Poitou accorde une aide à l'achat de broyeurs de végétaux **aux habitants et associations à but non-lucratif de son territoire** afin d'inciter à la valorisation des végétaux et de limiter les dépôts en déchèterie.

L'aide est fixée à (dans la limite de 70% de la dépense) :

100 € en cas d'achat neuf ou d'occasion pour un seul foyer habitant sur le territoire du Mellois en Poitou

300 € en cas d'achat mutualisé neuf ou d'occasion pour deux foyers qui achèteraient ensemble, tous habitants sur le territoire du Mellois en Poitou

500 € en cas d'achat mutualisé neuf ou d'occasion pour trois foyers minimums, qui achèteraient ensemble, tous habitants sur le territoire du Mellois en Poitou

500 € pour les associations à but non lucratif du territoire Mellois en Poitou dans le cadre d'une mutualisation

Cette opération aura lieu **du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre 2024**. Elle sera renouvelée en 2025.

Conditions d'éligibilité et formulaire de demande de l'aide disponibles sur www.melloisenpoitou.fr/les-actions/prevention-et-gestion-des-dechets/31-broyeurs-de-vegetaux ou à demander auprès de la Direction Prévention et Gestion des déchets par mail : preventiongestiondechets@melloisenpoitou.fr ou par téléphone : 05 49 27 56 79

RETOUR SUR LA FLAMME

6 000 spectateurs ont assisté à cet événement qui a coûté 11 000€ et mobilisé 50 bénévoles.

Le Plan Canicule est relancé

afin d'accompagner en cas de fortes chaleurs toute personne seule, isolée, ayant certaines difficultés.

Chaque personne dans cette situation est invitée à se faire connaître auprès du service Entour'Age

au 06 71 27 50 33
ou epr@chanterelles.fr

ARRIVÉES



Nicolas CHAMPIGNÉ

Conseiller municipal de Celles-sur-Belle



Frederic BERTHONNEAU

6^e adjoint

Relations avec la
Communauté de Communes
Mellois en Poitou



Eric LABARRE

Conseiller municipal avec délégation

Relations avec les associations
et Responsable de la Commission
Vie associative et Animation

Le Petit Echo de la Belle - ISSN 2968-5656

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION :

commission « communication » de la Mairie de Celles-sur-Belle
Copyright © 2023 Mairie de Celles-sur-Belle, tous droits réservés
Édité à 2200 exemplaires

Conception graphique : www.christophe-simon.com

Imprimeur : Francis MATHIEU Celles-sur-Belle

Imprimé sur papier PEFC

Distribution : Françoise PROUST 06 70 37 76 92

Des exemplaires de ce bulletin sont à votre disposition à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la mairie de Celles-sur-Belle

Mairie Principale : 1 avenue de Limoges 79370 Celles-sur-Belle

Tél : 05 49 79 80 17 | accueil@villecellessurbelle.fr

www.ville-celles-sur-belle.com



Tenez-vous informé en "temps réel"
en téléchargeant CityAll,
l'application mobile de notre ville.

